

CONFERENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

CONFESJES

XXVIIIème SESSION

CAIRE (EGYPTE)

LES 16 ET 17 FEVRIER 2001

**COMPTE RENDU
DE LA XXVIIIème CONFERENCE
MINISTERIELLE**

République Arabe d'Egypte
Caire, les 16 et 17 février 2001

S O M M A I R E

	Pages
I. Rapport général de la réunion des Ministres et résolutions	1 - 59
II. Rapport de la réunion des Ministres du CIJF	60 - 63
III. Rapport général de la réunion des Experts	64 - 83
IV. Rapport de la Commission administrative et financière	84 - 96
V. Compte rendu de la réunion des Experts du CIJF	97 - 104
VI. Annexes.....	105
1. Discours d'ouverture de la Conférence ministérielle	106 - 118
2. Discours de clôture de la Conférence ministérielle	119 - 127
3. Liste des participants.....	128 - 136

**RAPPORT GENERAL
DE LA SESSION MINISTERIELLE**

Rapporteur : Madame Geneviève BRO GREBE,
Ministre des Sports et des Loisirs
de la République de Côte d'Ivoire

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA 28^{ème} SESSION MINISTERIELLE

La XXVIIIème session ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage s'est tenue à l'Hôtel Shératon le Caire, République Arabe d'Egypte, les 16 et 17 février 2001.

Ont pris part à cette session, 34 délégations des pays membres conduites par 23 Ministres et 13 Chefs de délégations, accompagnés par leurs experts et 10 Organisations internationales invitées.

La liste nominative des participants est jointe en annexe au présent rapport.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle s'est déroulée le 16 février 2001 à 15h30, sous la haute présidence du Professeur Moufid CHEHAB, Ministre des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique, représentant le Président de la République Son Excellence Hosni MOUBARAK. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie, a honoré de sa présence cette cérémonie au cours de laquelle quatre (4) importantes allocutions ont été prononcées.

Prenant en premier la parole, Dr. Ali El Dean HILLAL, Ministre de la Jeunesse d'Egypte a souhaité la bienvenue à ses collègues Ministres et s'est réjoui de la tenue effective de la 28^{ème} session ministérielle dans son pays.

Dans son intervention, Monsieur Adama KONE, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, Président en exercice a, d'entrée, affirmé que c'est un honneur et une fierté pour la CONFEJES de pouvoir tenir sa 28^{ème} session en Egypte, pays chargé d'histoire où des œuvres humaines défient le temps, où la tradition et la modernité s'allient admirablement pour conforter l'homme dans sa quête inlassable de bonheur et de mieux-être.

Il a salué et remercié le Ministre de la Jeunesse et les autorités égyptiennes pour l'accueil qui a été réservé à toutes les délégations.

Il a ensuite remercié Son Excellence Boutros BOUTROS-GHALI pour sa présence et pour son appui à la CONFESJES lesquels lui permettent d'accroître son audience au sein de l'institutionnel francophone tout en appelant de ses vœux une prise en compte plus formelle de la CONFESJES dans la Charte de la Francophonie.

Monsieur Adama KONE a relevé le soutien important apporté par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à notre institution et a témoigné sa reconnaissance à son Administrateur Général, Monsieur Roger DEHAYBE.

Il a salué les gouvernements des pays membres pour les efforts consentis, afin de permettre à l'institution de réaliser sa programmation qui fournit les réponses adéquates aux attentes des jeunes, à travers le volet développement de ces programmes qui devra être poursuivi et renforcé.

Abordant l'organisation des IVèmes Jeux de la Francophonie, il a félicité le CIJF et le COJF pour la préparation minutieuse de ces jeux dont le succès est déjà garanti grâce à l'engagement des gouvernements du Canada, du Canada/Québec et du Canada/Nouveau-Brunswick de faire de ces jeux une grande fête de la jeunesse francophone.

Dans une importante allocution, Son Excellence Boutros BOUTROS-GHALI, après avoir remercié les autorités égyptiennes et les pays membres pour leur participation massive à la 28^{ème} session, a loué les nombreuses initiatives prises par la CONFESJES en vue :

- de développer la réflexion et les actions de terrain,
- de donner à la concertation le sens du dialogue permanent au service de l'efficacité,
- et de donner à la coopération et à la solidarité toutes ses lettres de noblesse,

Il a noté ensuite l'importance de la jeunesse qui suscite aussi bien des espoirs que des devoirs.

Il a marqué son soutien à toutes ces initiatives qui visent, dans l'esprit des décisions du Sommet de Moncton, à répondre au mieux et au plus vite, aux attentes, aux espoirs et aux aspirations qui s'y étaient exprimées.

Avant de terminer, il a annoncé les grands événements qui viendront, cette année, marquer une impulsion nouvelle de l'institution, en faveur des jeunes.

Il s'agit du Premier Parlement des Jeunes francophones à Québec en juillet 2001, de la 4^{ème} édition des Jeux de la Francophonie à Ottawa-Hull et du 4^{ème} Forum mondial de la Jeunesse en août 2001 à Dakar.

Enfin, il a émis le vœu que la collaboration entre la CONFEJES et les opérateurs de la francophonie se renforce et se structure toujours davantage.

Son Excellence le Professeur Moufid CHEHAB, avant de procéder à l'ouverture officielle de la Conférence, a livré aux participants un important message du Président Hosni MOUBARAK.

Dans ce message, le Président a réaffirmé sa profonde conviction dans le rôle de la jeunesse au sein de la société, d'où la grande importance qu'il convient de donner à sa formation.

Il a réaffirmé l'engagement de l'Égypte à jouer un rôle déterminant au sein de la CONFEJES qui est aujourd'hui l'une des plus importantes organisations francophones internationales.

Rappelant les réalisations faites par l'Égypte sur les plans institutionnel et infrastructurel en faveur de la jeunesse, il a marqué la disponibilité de l'Égypte à développer la coopération dans le cadre de la Francophonie entre tous les jeunes dont les aspirations et les espérances sont comparables, tant au Nord qu'au Sud.

Avant de terminer, il a réaffirmé tout l'intérêt qu'il accordait à cette session de la CONFEJES et a livré un message fort de paix aux participants.

Après la cérémonie d'ouverture, les Ministres ont adopté l'ordre du jour qui leur a été proposé par le Secrétaire Général de la CONFEJES et ont entamé immédiatement les travaux par l'accueil de la XXIX^{ème} session ministérielle en 2003, confié par consensus à la République du Liban.

Dans le même esprit, le Burkina Faso organisera la réunion du Bureau de 2002 et la République du Congo celle de 2004.

Les Ministres ont enregistré la candidature de Haïti pour accueillir la session ministérielle de 2005.

Pour diriger l'institution au cours du biennium 2001-2002, le bureau ci-dessous a été constitué :

- Président : Egypte
- 1^{er} Vice-Président : Liban
- 2^{ème} Vice-Président : Mali
- Rapporteur : Côte d'Ivoire

- Membres : France, Canada, Canada/Québec, Communauté Française de Belgique, Seychelles, Rwanda et Maurice.

Suite à la formation de ce bureau, le Président en Exercice sortant a remercié tous ses collègues ministres, le Secrétaire Général de la CONFEJES et le Secrétaire Exécutif du CIJF pour leur disponibilité et leur collaboration pendant ses deux ans de présidence.

Le Liban, pays hôte de la prochaine session en 2003 a, par son Ministre, remercié la Conférence pour le témoignage de solidarité et a relevé l'intérêt de l'implantation d'un Centre Régional de formation des cadres qui servirait pour le Liban ainsi qu'à toute la région.

Sous la direction du Bureau constitué et après approbation de la Conférence, une cérémonie d'admission solennelle au sein de la CONFEJES comme membres à part entière, a été organisée pour les trois pays suivants :

- la Roumanie
- la Confédération Suisse,
- la République Socialiste du Vietnam.

Cet élargissement de la CONFEJES porte désormais le nombre des pays et gouvernements membres à trente-huit (38).

Après cet heureux événement, seize (16) pays membres et deux organisations internationales se sont inscrits pour livrer d'importants messages à la Conférence.

La liste des intervenants ainsi que les messages livrés seront joints en annexe au rapport final.

Il faut toutefois retenir que tous ces messages ont été construits sur trois axes :

1. les remerciements et félicitations adressés aux autorités égyptiennes pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de la Conférence, au Secrétaire général de la CONFEJES et à ses collaborateurs pour la qualité du travail effectué dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, conformément aux nouvelles orientations.
2. l'état des préoccupations particulières et d'ordre national lié aux besoins de la jeunesse et les actions menées ou à mener.
3. Les questions de préoccupation multilatérale, même si des pays marquent une priorité particulière à certaines d'entre elles, pour des raisons d'orientations politiques ou philosophiques.

Il s'agit notamment de :

- La culture de la paix, l'éducation au civisme et à la citoyenneté, considéré comme un créneau porteur d'avenir,
- Le suivi de la déclaration de Bamako relative au flux migratoire des jeunes sportifs mineurs des pays du Sud vers ceux du Nord,
- Le suivi de la déclaration de Libreville relative à la lutte contre le dopage à travers le partenariat à concrétiser et à développer avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et la création du Comité Scientifique,
- L'originalité de la CONFEJES, instrument de concertation intergouvernementale et de coopération multilatérale dans les domaines de la jeunesse et du sport,
- Les souhaits de continuer et de valoriser les actions concrètes de terrain,
- Le recentrage des programmes de la CONFEJES autour des grandes priorités, directement en rapport avec les nécessités de développement durable,
- La nécessité d'intégrer la culture du suivi et de l'évaluation comme partie intégrante de réalisation et comme outil de gestion des programmes, afin d'améliorer l'impact de ces programmes et la visibilité des actions,

- La priorité que constitue la mise en place effective des politiques nationales de la jeunesse et des sports,
- L'intérêt particulier que constitue la question de la participation équitable des femmes, aux activités de jeunesse et de sport et la question de la promotion du sport pour personnes handicapées,
- La formation des cadres qui demeure la pierre angulaire de toute politique de jeunesse et de sport,
- Les IV^{èmes} Jeux de la francophonie, dont le succès est garanti par l'engagement des gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau Brunswick ainsi que par le rôle actif du CIJF et du COJF.

Les Ministres ont, en outre, réaffirmé leur soutien au Secrétaire Général pour le renouvellement de son mandat.

Le Niger, pays hôte des V^{èmes} Jeux de la Francophonie a fait l'état des préparatifs d'où il ressort que ce pays a déjà engagé le processus de préparation avec la mise en place du dispositif essentiel de base.

Les trois nouveaux pays membres ont tous livré un message de satisfaction pour leur intégration au sein de l'Institution. La Suisse a, à l'occasion, annoncé sa participation au budget de fonctionnement pour un montant de 10.000.000 Francs CFA.

Quant aux organisations internationales invitées, elles ont salué le bon climat de collaboration avec la CONFEJES et souhaité son renforcement par des actions concrètes.

Après ces nombreux messages riches en enseignement, les pays membres ont, comme pour joindre l'acte à la parole, alimenté le Fonds Commun suivant les annonces ci-après :

1. Bénin	:		2.000.000 FCFA
2. Burkina Faso	:		2.000.000 FCFA
3. Cameroun	:		5.000.000 FCFA
4. Canada	:	75.000 \$ =	30.000.000 FCFA
5. Canada/Québec	:	5.000 \$ =	2.000.000 FCFA
6. Canada/Nouveau-Brunswick	:	5.000 \$ =	2.000.000 FCFA
7. Communauté Française de Belgique	:	500.000 FB =	8.130.000 FCFA

8. France	:	500.000 FF =	50.000.000 FCFA
9. Gabon	:		2.000.000 FCFA
10. Haïti	:		2.000.000 FCFA
11. Egypte	:	10.000 \$ US =	7.000.000 FCFA
12. Madagascar	:	15.000 FF =	1.500.000 FCFA
13. Mali	:		2.000.000 FCFA
14. Maurice	:	10.000 FF =	1.000.000 FCA
15. Niger	:		2.000.000 FCFA
16. Sénégal	:		5.000.000 FCFA

TOTAL = 123.630.000 FCFA

Le Président a remercié les pays contributeurs qui sont de plus en plus nombreux à faire des annonces de plus en plus substantielles.

Abordant ensuite le point du rapport d'activités du Secrétaire Général, celui-ci a été invité à en faire une brève présentation. Ce rapport met l'accent sur le taux d'exécution qui s'élève à 99 %, sur les objectifs des différents programmes conduits et sur la coopération internationale qui s'est élargie à des partenaires nouveaux.

Le Secrétaire Général a reçu les félicitations de la Conférence pour ce bilan largement positif.

Puis les Ministres ont examiné successivement les comptes rendus des travaux d'experts et des Ministres membres du CIJF ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Ces différents comptes rendus et rapports ont été appréciés positivement. La Conférence les a alors adoptés avec l'ensemble des propositions de décisions.

Il faut noter à ce niveau que le Canada a repris la parole pour réaffirmer l'engagement des gouvernements du Canada, du Canada/Québec et du Canada/Nouveau-Brunswick pour le succès des Jeux et a réitéré son invitation à cette 4^{ème} édition.

Le Directeur Général du COJF à sa suite, a présenté l'état des préparatifs des Jeux qui sont à un excellent niveau avec la garantie d'une participation de qualité des sportifs et des artistes francophones.

Réunis à huis clos, les Ministres ont pris d'importantes décisions de nomination.

Ainsi, Monsieur Victor KOUASSI, Secrétaire Général a été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de quatre (4) ans.

Sur proposition du Secrétaire Général, Monsieur Komi EMENYO du Togo a été nommé par le Bureau, Directeur Administratif et Financier au Secrétariat Général de la CONFEJES et Madame Aminata KOUAME, Directrice Adjointe des programmes Jeunesse, chargée de l'insertion économique des jeunes, a été reconfirmée à son poste.

Par ailleurs, les Ministres ont examiné, toujours à huis clos, la proposition de modification de l'article 8 des statuts relatif à la composition du Bureau.

Après en avoir débattu, ils ont donné mandat au Secrétaire Général pour continuer à approfondir cette question à travers la mise en place d'un groupe de travail qui présentera ses propositions à une Conférence extraordinaire convoquée les 13 et 14 juillet 2001, à Ottawa-Hull en marge des Jeux de la Francophonie.

Analysant les dossiers soumis par le Secrétariat Général relatifs à la situation des cadres du Sud mis à la disposition du Secrétariat Général et au mode de financement des sessions ministérielles et des réunions du Bureau, les Ministres ont autorisé le Secrétaire Général à affiner les propositions faites en vue de les soumettre à la Conférence extraordinaire ci-dessus mentionnée.

Enfin, ils ont décidé de reporter à ladite Conférence extraordinaire, la nomination du Secrétaire exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie.

En vue de formaliser les décisions, les Ministres ont pris des résolutions et adopté des motions.

C'est sur ces faits qu'est intervenue la clôture de la 28^{ème} session ordinaire, le Samedi 17 février 2001 à 18 heures, sous la présidence effective de Dr. Hamed FATHI SOROUR, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte, Président de l'Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration Française (IDEF).

Fait au Caire le 17 février 2001

La Conférence

RESOLUTIONS ET MOTIONS DE REMERCIEMENTS
ADOPTÉES PAR LA 28^{ème} SESSION MINISTERIELLE
LE CAIRE, LE 17 FEVRIER 2001.

I – DISPOSITIONS GENERALES

1. Adoption des résolutions provisoires du bureau réuni à Beyrouth les 10 et 11 mars 2000.
2. Programmes I, II et III conduits par le Secrétariat général de la CONFEJES en faveur des pays membres.
3. Rapport du Secrétaire général
4. Rapports d'activités du Secrétariat général de la CONFEJES (exercice 2000).
5. Adoption du Programme d'activités 2001.
6. La coopération internationale.
7. Admission de la Confédération Suisse.
8. Admission de la Roumanie.
9. Admission de la République Socialiste du Vietnam.
10. Nomination du Secrétaire général de la CONFEJES.
11. Nomination du Directeur administratif et financier du Secrétariat général de la CONFEJES.
12. Nomination du Directeur-Adjoint des programmes jeunesse chargé de l'insertion économique des jeunes au Secrétariat Général de la CONFEJES.
13. Accueil de la réunion du Bureau en 2002.
14. Accueil de la XXIX^{ème} Conférence ministérielle en 2003
15. Composition du Bureau de la CONFEJES.

II – DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

16. Composition de la CAF pour le biennum 2001-2002.
17. Alimentation du Fonds commun.
18. Quitus définitif pour la gestion des exercices 1999 et 2000.
19. Suppression du compte Fonds commun et gestion des financements multilatéraux.
20. Projet de budget pour l'exercice 2001.
21. Rapport des Commissaires aux comptes.
22. Remises des dettes de la République Centrafricaine pour les projets non réalisés depuis 1990.

III – PROGRAMME II : JEUNESSE ET SPORT

23. Evaluation des programmes de la CONFEJES ainsi que des Jeux de la Francophonie.
24. Mise en place des plate-formes nationales /Conseils nationaux de concertation de jeunes.
25. Promotion d'une culture de la paix à travers une éducation à la citoyenneté.
26. Rapport d'activités 2000 et programmation 2001 du FIJ et du FIFMAS.
27. Suivi et évaluation du FIJ et du FIFMAS
28. Rapport de la conférence ministérielle sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie.
29. Rapport de la Conférence ministérielle sur le recrutement de jeunes joueurs de football africains francophones au profit des centres de formation des clubs professionnels étrangers.
30. Rapport de la première réunion du Comité de travail de la CONFEJES chargée de la Promotion des activités de jeunesse et de sports en milieu féminin.
31. Rapport de la réunion de concertation entre les différents partenaires associés au développement des pratiques sportives pour personnes handicapées.

IV – PROGRAMME III

32. Rapport d'exécution 1999-2000 du programme CONFEJES de formation de Cadres.
33. Conclusions des travaux de la réunion des Directeurs des Instituts de la Jeunesse et des Sports.

V – LE COMITE INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)

34. Etats financiers du CIJF.
35. Règles administratives et comptables du CIJF.
36. Règles des Jeux de la Francophonie.

VI – MOTIONS DE REMERCIEMENTS

37. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
38. République Arabe d'Egypte.
39. L'Ambassade de Côte d'Ivoire.
40. Monsieur Laurent LEKE, Directeur Administratif et Financier de la CONFEJES.
41. Experts internationaux de la CONFEJES.
42. Monsieur Claude LEROY, Conseiller Technique auprès du Secrétaire Général de la CONFEJES.
43. Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali.

Résolution n° 1 /CONFESJES/XXVIII - 2001

**Relative à l'adoption des résolutions provisoires
du Bureau réuni à Beyrouth les 10 et 11 mars 2000.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les résolutions provisoires adoptées à Beyrouth, à l'occasion de la réunion du Bureau, les 10 et 11 mars 2000,
- **Considérant** les activités réalisées par le Secrétariat général de la CONFESJES au cours de l'année 2000 conformément aux résolutions provisoires adoptées à Beyrouth,

DECIDE

D'entériner définitivement ces résolutions.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 2 /CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative aux Programmes I, II et III conduits par le Secrétariat Général de la CONFESJES en faveur des pays membres.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** La nouvelle organisation des programmes adoptée par le Bureau réuni à Beyrouth les 10 et 11 mars 2000, et répartie en trois programmes :
 - **Programme I** : Appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et de sport.
 - **Programme II** : Promotion de la Jeunesse et Développement du Sport.
 - **Programme III** : Formation des Cadres.

- **Considérant** que cette nouvelle répartition des programmes correspond aux nouvelles orientations de la CONFESJES adoptées lors de la XXVII^{ème} session ministérielle tenue à Bamako, République du Mali, en février 1999,

REAFFIRME

son soutien à cette nouvelle organisation des programmes.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 3 /CONFEJES/XXVIII - 2001

**Relative au rapport du Secrétaire Général
pour l'exercice de l'année 2000.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

ADOPTE

Le rapport d'activités du Secrétaire Général de la CONFEJES relatif à la conduite des activités de Jeunesse et de Sport et au rayonnement de la CONFEJES dans l'espace francophone, pour l'exercice de l'année 2000,

FELICITE

Le Secrétaire général pour la mise en œuvre des nouvelles orientations de la CONFEJES telles qu'adoptées à Bamako lors de la XXVII^{ème} session ministérielle.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 4 /CONFEJES/XXVIII - 2001

Relative à l'adoption des rapports d'activités du Secrétariat Général de la CONFEJES (exercice 2000).

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** la résolution n° 22/CONFEJES-XXVII – 1999, prise lors de la Conférence ministérielle de Bamako, confortée par la résolution n° 3/CONFEJES/B4/2000, relative au resserrement des programmes,
- **Considérant** la résolution n° 4/CONFEJES/B4/2000 relative à l'adoption de la programmation 2000,
- **Considérant** le taux élevé de réalisation,

ADOPTE

Les rapports d'activités des programmes I, II et III conduits au cours de l'exercice 2000,

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 5 /CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'adoption du Programme d'activités 2001.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les nouvelles orientations de la CONFESJES adoptées par la XXVII^{ème} session ministérielle tenue à Bamako, au Mali, en février 1999,
- **Considérant** la Programmation 2000-2004 proposée par le comité ad hoc,
- **Considérant** la mise en œuvre de la nouvelle organisation des programmes de la CONFESJES,

REAFFIRME

Le maintien et le renforcement des programmes actuels, selon les nouvelles orientations de la CONFESJES adoptées à Bamako, au Mali en février 1999.

DECIDE

D'adopter la programmation 2001 qui se présente comme suit :

- **Programme I :** cinq (5) projets pour un budget de 129.600.000 FCFA.
- **Programme II :** trente et un (31) projets pour un budget de 918.940.000 FCFA.
- **Programme III :** dix (10) projets pour un budget de 216.000.000 FCFA.

Soit quarante-six (46) projets retenus pour un financement global de 1.264.540.000 FCFA.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 6 /CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative à la Coopération Internationale.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** les liens privilégiés et l’étroite collaboration entre le Secrétariat général et les organisations internationales suivantes :
 - L’Organisation Internationale de la Francophonie, (O.I.F),
 - L’Agence Intergouvernementale de la Francophonie (A.I.F),
 - L’Association Internationale des Maires Francophones (A.I.M.F),
 - L’Université Francophone Léopold Sédar Senghor d’Alexandrie,
 - L’UNESCO,
 - La CONFEMEN,
 - Le Comité International Olympique (C.I.O) et la Solidarité Olympique (S.O),
 - L’International Paralympic Olympic (IPC),
 - L’Agence Mondiale Antidopage (AMA),
 - Le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA),
 - L’Association des Comités Nationaux Olympiques d’Afrique (ACNOA),
 - L’Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA),
 - Les Fédérations Sportives Internationales et les Confédérations Sportives Africaines,

- La Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien (CJSOI),
- La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CMJS/CEDEAO),

FELICITE

Le Secrétaire Général pour son engagement à établir, renforcer et développer des relations durables avec des partenaires internationaux en faveur des jeunes, mettant en évidence le rôle dynamique de la CONFEJES et, à travers ses programmes d'actions sur le terrain, valorisant l'ensemble des institutions francophones.

MANDATE

Le Secrétaire Général pour qu'il poursuive son action et qu'il renforce, sur le terrain et à travers les programmes d'actions, la visibilité et la crédibilité de la CONFEJES.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 7 /CONFESJES/XXVIII - 2001

**Relative à l'admission de la Confédération Suisse
au sein de la CONFESJES**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Prenant** acte de la demande d'adhésion régulièrement adressée au Secrétariat Général de la CONFESJES par les autorités Suisses,

- **Considérant** son statut d'observateur reconnu lors de la XXVII^{ème} session ministérielle à Bamako, République du Mali, en février 1999,

DECIDE

D'admettre la Confédération Suisse au sein de la CONFESJES en qualité de membre à part entière.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 8 /CONFEJES/XXVIII - 2001

**Relative à l'admission de la Roumanie
au sein de la CONFEJES**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Prenant** acte de la demande d'adhésion régulièrement adressée au Secrétariat Général de la CONFEJES par les autorités Roumaines,

- **Considérant** son statut d'observateur reconnu lors de la XXVII^{ème} session ministérielle à Bamako, République du Mali, en février 1999,

DECIDE

D'admettre la Roumanie au sein de la CONFEJES en qualité de membre à part entière.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 9 /CONFEJES/XXVIII - 2001

**Relative à l'admission de la République Socialiste
du Vietnam au sein de la CONFEJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Prenant** acte de la demande d'adhésion régulièrement adressée au Secrétariat Général de la CONFEJES par les autorités Vietnamiennes,

- **Considérant** son statut d'observateur reconnu lors de la XXVII^{ème} session ministérielle à Bamako, République du Mali, en février 1999,

DECIDE

D'admettre la République Socialiste du Vietnam au sein de la CONFEJES en qualité de membre à part entière.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 10/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à la nomination du Secrétaire Général
de la CONFESJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la qualité remarquable du travail réalisé par Monsieur Victor KOUASSI KOUADIO, au poste de Secrétaire Général de la CONFESJES depuis 1996,
- **Considérant** la demande de renouvellement du mandat de Monsieur Victor KOUASSI KOUADIO introduite par le Gouvernement de la République de Côte d’Ivoire,
- **Considérant** les textes fondamentaux de la CONFESJES Titre I, Article 57, du statut du personnel du Secrétariat Général de la CONFESJES relatifs aux dispositions générales,

DECIDE

- De renouveler à l’unanimité le mandat de Monsieur Victor KOUASSI KOUADIO au poste de Secrétaire Général pour une période statutaire de quatre (4) ans ;
- De réaffirmer sa confiance à l’actuel Secrétaire Général ;
- De l’inviter à poursuivre la démarche de visibilité et de crédibilité de la CONFESJES.

Fait au Caire, le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 11/CONFESJES/XXVIII-2001**Relative à la nomination du Directeur Administratif
et Financier du Secrétariat Général de la CONFESJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

Après avoir pris connaissance de la résolution n° 1/Bureau/2001, relative à la nomination du Directeur Administratif et Financier au Secrétariat général de la CONFESJES,

DECIDE

D'entériner la nomination de Monsieur WOEDEME KOMI EMENYO au poste de Directeur Administratif et Financier au Secrétariat général de la CONFESJES pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois.

Fait au Caire, le 17 février 2001

La Conférence

Résolution n° 1/BUREAU/2001

Relative à la nomination du Directeur Administratif et Financier du Secrétariat Général de la CONFEJES.

Le Bureau en exercice de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réuni le 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la fin du second mandat au poste de Directeur Administratif et Financier de Monsieur Laurent LEKE,
- **Considérant** les textes fondamentaux de la CONFEJES, Titre I, article 65 relatif aux « Directeurs et Directeurs Adjoints de Service »,
- Après étude des dossiers de candidatures introduites par les gouvernements du Niger, du Sénégal et du Togo,
- Sur proposition du Secrétaire Général,

DECIDE

De **nommer** Monsieur WOEDEME KOMI EMENYO au poste de Directeur Administratif et Financier auprès du Secrétaire Général de la CONFEJES pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois.

- L’intéressé devra prendre fonction au Siège de l’Institution au plus tard **le 31 mai 2001**.

Fait au Caire, le 17 février 2001

Le Bureau

Résolution n° 12/CONFÉJES/XXVIII-2001**Relative à la nomination au poste de Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse, chargé de l'insertion économique des Jeunes au Secrétariat Général de la CONFÉJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Égypte,

Après avoir pris connaissance de la résolution n° 2/Bureau/2001, relative à la nomination du Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse, chargé de l'insertion économique des Jeunes au Secrétariat Général de la CONFÉJES,

DECIDE

D'entériner le renouvellement du mandat de Madame Aminata KOUAME au poste de Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse, chargée de l'insertion économique des jeunes pour une période statutaire de trois (3) ans.

Fait au Caire, le 17 février 2001

La Conférence

Résolution n° 2/BUREAU/2001

Relative à la nomination au poste de Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse, chargé de l'insertion économique des jeunes au Secrétariat Général de la CONFEJES.

Le Bureau en exercice de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réuni le 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les textes fondamentaux de la CONFEJES, Titre I, article 65 relatif aux « Directeurs et Directeurs Adjointes de Service » ;
- **Considérant** la demande de renouvellement du mandat de Madame Aminata KOUAME introduite par le Gouvernement de Côte d'Ivoire ;
- **Considérant** l'efficacité du travail réalisé par la Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse, Madame Aminata KOUAME, pendant son précédent mandat ;
- Sur proposition du Secrétaire Général ;

DECIDE

De **renouveler** le mandat de Madame Aminata KOUAME au poste de Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse, chargée de l'insertion économique des jeunes pour un second mandat de trois (3) ans.

Fait au Caire, le 17 février 2001

Le Bureau

Résolution n° 13/CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative à l'accueil de la réunion du Bureau en 2002.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** la candidature du BURKINA FASO,
- Après avoir entendu la communication du Ministre de la Jeunesse et des Sports du BURKINA FASO et après délibération,

DECIDE

De réunir le Bureau en exercice au BURKINA FASO en 2002.

INVITE

Le Secrétaire Général à examiner avec les autorités du BURKINA FASO toutes les modalités d'organisation de cette réunion.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 14/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'accueil de la XXIX^{ème}
session ministérielle en 2003.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** la résolution n° 1/CONFESJES/XXVIII-93 relative aux pays d'accueil des sessions ministérielles,
- **Considérant** la candidature du LIBAN,
- Après avoir entendu la communication du Ministre de la Jeunesse et des Sports du LIBAN, et après délibération,

DECIDE

De **tenir** la XXIX^{ème} session ministérielle au LIBAN en 2003.

INVITE

Le Secrétaire Général à examiner avec les autorités du LIBAN toutes les modalités pratiques d'organisation de cette session ministérielle.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 15/CONFJES/XXVIII - 2001

Relative à la composition du Bureau de la CONFJES.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** l’article 9 des textes fondamentaux de la CONFJES relatif à la composition du Bureau,

DECIDE

D’adopter la composition du bureau pour la période de 2001 – 2002 comme suit :

- **Président** : Egypte
- **Premier Vice-Président** : Liban
- **Deuxième Vice-Président** : Mali
- **Rapporteur** : Côte d’Ivoire
- **Doyen** : Seychelles
- **Membres** : Canada, Canada/Québec, Communauté Française de Belgique, France, Maurice et Rwanda,

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 16/CONFJES/XXVIII - 2001**Relative à la composition de la CAF
pour le biennium 2001-2002.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** les statuts, Titre II : Organisation, chapitre relatif à la Commission des Experts,

DECISE

De nommer les pays suivants, membres de la Commission administrative et financière (CAF) pour le biennium 2001-2002 :

- Burkina Faso
- Canada
- Canada/Québec
- Communauté Française de Belgique
- Congo
- Egypte
- France
- Maurice
- Tunisie.

REMERCIÉ

Les pays membres qui ont participé avec efficacité aux travaux de la CAF mise en place lors de la 27^{ème} session ministérielle.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 17/CONFJES/XXVIII - 2001

Relative à l'alimentation du Fonds Commun.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** la résolution n° 6/CONFJES/XIII-83 portant création du Fonds Commun,
- **Prend acte** des annonces de contribution faites par les pays et gouvernements ci-après :
 - Canada : 75.000 dollars canadiens, soit 30.000.000 FCFA.
 - Canada/Québec : 5.000 dollars canadiens, soit 2.000.000 FCFA.
 - Canada-Nouveau/Brunswick : 5.000 dollars canadiens, soit 2.000.000 FCFA.
 - Communauté Française de Belgique 500.000 de francs belges soit 8.130.000 FCFA.
 - France : 500.000 FF, soit 50.000.000 FCFA.
 - Bénin : 2.000.000 FCFA.
 - Burkina Faso : 2.000.000 FCFA.
 - Cameroun : 5.000.000 FCFA.
 - Gabon : 2.000.000 FCFA.
 - Haïti : 2.000.000 FCFA.
 - Egypte : 10.000 \$ US soit 7.000.000 FCFA.
 - Madagascar : 15.000 FF soit 1.500.000 FCFA.
 - Mali : 2.000.000 FCFA.
 - Maurice : 10.000 FF soit 1.000.000 FCFA.
 - Niger : 2.000.000 FCFA.
 - Sénégal : 5.000.000 FCFA.

Soit un total de : **123.630.000 FCFA.**

- **Remercie** ces pays membres pour leur contribution,
- **Invite** les autres pays membres à participer à l'alimentation de ce fonds.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 18 /CONFEJES/XXVIII - 2001**Relative au quitus définitif pour la gestion
des exercices 1999 et 2000.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

DECIDE

- **De donner** quitus définitif au Secrétaire Général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 ;
- **De donner** quitus au Secrétaire Général pour la gestion de la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 ;
- **D’adopter** les dispositions prévues dans le rapport général des Experts au chapitre relatif au rapport des Commissaires aux comptes.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 19 /CONFEJES/XXVIII - 2001**Relative à la suppression du compte Fonds commun
et à la gestion des financements multilatéraux.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes et du compte rendu financier du Secrétaire Général notamment en ce qui concerne les implications juridiques de la suppression du compte Fonds Commun désormais mouvementé comme un compte de transit au profit du compte Programme.

MANDATE

Le Secrétaire Général à convoquer rapidement un groupe d’experts, spécialistes des questions juridiques et comptables, qui se réunira sous la direction souhaitée des Commissaires aux comptes à partir d’un dossier préparé par le Secrétariat général. Celui-ci définira une démarche prospective permettant de fixer un cadre logique de réflexion, des domaines précis d’intervention et des objectifs clairement identifiés.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 20/CONFJES/XXVIII - 2001**Relative au projet de budget exercice 2001.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier de l’exercice 2000 et du projet de budget exercice 2001

DECIDE

- **D’adopter** le budget de fonctionnement exercice 2001 en dépenses pour un montant de 152.411.540 FCFA dont 6 millions de FCFA pour le financement des investissements à titre exceptionnel.
- **D’autoriser** le Secrétaire Général à entrer en consultation avec les nouveaux membres adhérents pour leurs cotisations au titre de l’exercice 2001 en vue de constituer un « Fonds de réserve ».

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 21 /CONFEJES/XXVIII - 2001**Relative au rapport des Commissaires aux comptes.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

DECIDE

- **D’adopter** les recommandations des Commissaires aux comptes notamment celles se rapportant :
 - Aux procédures comptables et financières des avances de trésorerie à régulariser en matière d’aides apportées aux jeunes bénéficiaires du FIJ et du FFPO.
 - Au respect du caractère limitatif des crédits budgétaires.
- **De remercier** les Commissaires aux comptes pour l’aide appréciable qu’ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d’une gestion plus efficace.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 22/CONFJES/XXVIII - 2001**Relative à la remise des dettes
de la République Centrafricaine pour
des projets non réalisés depuis 1990.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Général

- **Considérant** que, depuis 1990 deux (2) projets :
 - 24/SE : Stage de formation des responsables des services centraux et des inspections régionales,
 - 30/SE : Préparation physique des athlètes de haut niveau,ont été financés mais non réalisés par la RCA,
- **Considérant** que le gouvernement de ce pays n’a pas régularisé cette situation,

DECIDE

D’annuler la dette de 4.600.000 FCFA, mise à la charge de ce pays.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 23 /CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative au processus d'évaluation des programmes de la CONFESJES ainsi que des Jeux de la Francophonie.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** l'adoption des nouvelles orientations de la CONFESJES par la XXVII^{ème} session ministérielle,
- **Considérant** la nécessité d'évaluer les programmes pour en mesurer l'efficacité et la pertinence,
- **Considérant** la réflexion engagée pour élaborer les mesures d'évaluation de cette nouvelle programmation,

FELICITE

Le Secrétariat Général pour cette initiative.

MANDATE

Le Secrétaire Général pour convoquer un comité international chargé de piloter cette évaluation et composé de représentants des Etats et Gouvernements membres du Bureau de la CONFESJES et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie en ce qui concerne le FIJ et le volet culturel des Jeux.

DECIDE

De confier à ce comité de pilotage les missions suivantes :

- Désigner son président,
- Elaborer les termes de référence de l'évaluation qui devra porter sur les programmes de la CONFESJES, y compris le FIJ, ainsi que sur les Jeux de la Francophonie,

- Elaborer un calendrier de travail,
- Désigner des experts évaluateurs indépendants, qui pourront être à la charge des Etats et gouvernements,
- Suivre le travail de ces experts,
- Remettre ses conclusions et recommandations à la prochaine réunion du Bureau de la CONFESJES.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 24/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à la mise en place de plate-formes/conseils nationaux de concertation de jeunes.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la recommandation des jeunes au sommet de la francophonie à Moncton en septembre 1999 relative à la mise en place dans tous les pays membres de plate-formes/conseils nationaux de concertation de jeunes,
- **Considérant** la richesse et la pertinence des conclusions de l’étude menée en janvier 2001 par le Secrétariat Général de la CONFESJES, sur les expériences nationales de mise en place de dispositifs de participation des jeunes.

DECIDE

- De souligner avec insistance le rôle déterminant et incontournable de la participation des jeunes à la promotion d’un développement durable, fondé sur une assise démocratique véritable.
- D’inciter le Secrétariat général de la CONFESJES à soutenir les efforts des pays membres dans la mise en place de dispositifs de participation de jeunes d’une part, et d’autre part, à renforcer les structures de participation déjà existantes.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 25/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à la promotion de la Culture de la Paix
à travers une éducation à la citoyenneté.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la nécessité pour les pays membres de s’inscrire dans une perspective de culture de la paix comme condition sine qua non d’un développement véritable et durable,
- **Considérant** les réflexions menées conjointement par les experts du Nord et du Sud en août 2000, sur la détermination des besoins, des axes et des stratégies d’une culture de la paix,

DECIDE

- **D’encourager** le Secrétariat général de la CONFESJES à poursuivre l’action entamée, en conceptualisant et en publiant un guide francophone de promotion d’une culture de la paix.
- **D’inviter** l’ensemble des pays membres à promouvoir une culture de la paix à travers une éducation des jeunes à la citoyenneté.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 26/CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative à l'adoption du rapport d'activités 2000 et de la programmation 2001 du FIJ et du FIFMAS.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** le rapport de la réunion du Comité d'orientation du FIJ et du FIFMAS tenue au Caire les 11 et 12 février 2001,
 - **Soulignant** que le FIJ et le FIFMAS répondent aux objectifs d'insertion économique des jeunes, préoccupation majeure pour les pays membres de la CONFESJES,
 - **Réaffirmant** la nécessité de renforcer le dispositif du FIJ,
 - **Prenant en compte** les propositions du Comité Technique de Sélection entérinées par le Comité d'orientation,
- **Décide d'adopter** :
 - Le rapport d'activités du FIJ et du FIFMAS 2000,
 - Le rapport du Comité d'orientation du FIJ,
 - Le budget du FIJ et celui du FIFMAS pour la programmation 2001.
 - **Se félicite** des synergies développées entre la CONFESJES et l'AIF en ce qui concerne le FIJ.
 - **Invite** l'ensemble des pays membres à renforcer leur implication et leur soutien au FIJ.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 27/CONFJES/XXVIII - 2001**Relative au suivi du FIJ et du FIFMAS.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** les conclusions du Comité d’orientation du FIJ et du FIFMAS,

DECIDE

L’augmentation du budget alloué au suivi des projets qui passe de 40.000 FCFA à 75.000 FCFA. Cette augmentation implique pour les pays bénéficiaires, une obligation de résultats.

INVITE

Tous les cadres du Secrétariat général de la CONFJES, à renforcer le suivi lors des missions dans les pays.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 28/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'adoption du rapport de la Conférence ministérielle sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Égypte,

- **Considérant** les conclusions de la Conférence ministérielle sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie tenue à LIBREVILLE, République Gabonaise, les 20 et 21 juillet 2000,
- **Rappelant** la résolution n° 32/CONFESJES/B4/2000 relative au renforcement de la lutte contre le dopage,

DECIDE

D'adopter le rapport de la Conférence ministérielle sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en francophonie,

INVITE

Le Secrétaire Général à prendre toutes initiatives pour le suivi et la mise en œuvre de la déclaration de Libreville et des résolutions prises par ladite Conférence.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 29/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'adoption du rapport de la Conférence ministérielle
sur le recrutement de jeunes joueurs de football africains
francophones au profit des centres de formation des clubs
professionnels étrangers.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les conclusions de la Conférence ministérielle sur le recrutement des jeunes joueurs de football africains francophones au profit des centres de formation des clubs professionnels étrangers,

DECIDE

D'adopter le rapport de ladite Conférence.

INVITE

Le Secrétaire Général à prendre toutes initiatives en vue du suivi et de la mise en œuvre de la déclaration de Bamako et des résolutions prises par ladite Conférence.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 30/CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative à l'adoption du rapport de la première réunion du Comité de Travail de la CONFESJES chargé de la Promotion des Activités de Jeunesse et de Sport en milieu féminin.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- Après avoir pris connaissance des conclusions de la première réunion du Comité de travail de la CONFESJES chargé de la promotion des activités de jeunesse et de sport en milieu féminin,
- **Rappelant** la résolution n° 33/CONFESJES/B4/2000 relative à la création et à la composition du Comité CONFESJES de promotion des activités de jeunesse et de sport en milieu féminin et la résolution n° 34/CONFESJES/B4/2000 relative à l'accès des femmes aux pratiques sportives et activités de jeunesse,

DECIDE

D'adopter le rapport de la première réunion du comité de travail de la CONFESJES chargé de la promotion des activités de jeunesse et de sport en milieu féminin organisée à Antananarivo, Madagascar, les 18, 19 et 20 octobre 2000.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Général pour la mise en œuvre des conclusions de cette réunion notamment celles concernant la création et la structuration du Groupe de Travail CONFESJES pour la promotion de la participation des jeunes filles et des femmes aux activités de sport et de jeunesse (GTCF).

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 31/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'adoption du rapport de la réunion de concertation
entre les différents partenaires associés au développement des
pratiques sportives pour personnes handicapées.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les conclusions de la réunion de concertation entre les différents partenaires associés au développement des pratiques sportives pour personnes handicapées tenue les 28, 29 et 30 août 2000 à Ouagadougou, Burkina Faso,
- **Rappelant** la résolution n° 36/CONFESJES/B4/2000 relative à l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,

DECIDE

D'adopter le rapport de la réunion de concertation entre les différents partenaires associés au développement des pratiques sportives pour personnes handicapées,

INVITE

Le Secrétaire Général à prendre toutes initiatives en vue de la mise en œuvre du plan d'action proposé par ladite réunion.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 32/CONFJES/XXVIII - 2001

Relatif à l'adoption du rapport d'exécution 1999-2000 du Programme CONFJES de Formation de Cadres (Programme III).

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution narratif et financier 1999-2000 ;
- **Constatant** le solde positif de l'exercice financier 1999-2000 ;
- **Constatant** que le volet bourses d'études a pris en charge 45 boursiers(ères) incluant 24 nouvelles bourses dont 36% ont été octroyées à des femmes et que le taux de réussite des études atteint 95% ;
- **Considérant** la mise en œuvre des nouvelles orientations du Programme III en matière de formation des cadres, entre autres :
 - L'ouverture du programme à d'autres modes d'intervention, tels la formation continue des cadres en exercice ou l'accès à l'expertise ou les bourses de courte durée, etc...
 - L'étude multilatérale portant sur l'identification des besoins de formation à laquelle ont participé 22 pays du Sud ;
 - La réalisation de la rencontre internationale des Directeurs des Instituts nationaux et régionaux qui a regroupé 20 pays membres ;
 - La mise en œuvre du chantier de l'harmonisation des programmes de formation des cadres existant dans une perspective d'intégration des nouveaux besoins et d'équivalence des diplômes ;

DECIDE

D'adopter le rapport d'exécution 1999-2000 du Programme III et d'affecter le solde créditeur au budget de l'exercice 2000-2001 ;

SOULIGNE

La nécessité d'intégrer les nouveaux besoins de formation dans les programmes existant et d'harmoniser ces programmes dans la perspective de l'équivalence des diplômes ;

REMERCIE

- les établissements d'accueil des boursiers CONFEJES ;
- les partenaires financiers : le Canada, le Canada-Québec et la France ;
- l'ensemble des pays membres pour leur participation financière à travers le Fonds commun de la CONFEJES.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 33/CONFESJES/XXVIII - 2001

Relatif aux conclusions des travaux de la réunion des Directeurs des Instituts de la Jeunesse et des Sports. (Programme III).

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** la réunion des Directeurs des Instituts de Formation des Cadres de Jeunesse et de Sports et les experts invités, réunis à Marly-le-Roi du 16 au 22 novembre 2000 ;
- **Considérant** que les pays membres expriment une forte demande de formation des cadres et que la formation des formateurs constitue la priorité des priorités ;
- **Considérant** que l'intégration des nouveaux besoins de formation doit s'inscrire dans les plans nationaux de formation des cadres à mettre en œuvre dans les différents pays ;
- **Considérant** que l'harmonisation des programmes de formation des formateurs est une exigence incontournable pour crédibiliser la formation des cadres supérieurs des différents pays et permettre l'équivalence des diplômes au sein de la CONFESJES ;
- **Constatant** que l'élévation du niveau de formation suscite un intérêt évident et croissant pour la recherche, et que cette dernière s'appuie sur les nouveaux besoins de formation (1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires) exprimés par les pays.
- **Considérant** le potentiel de **partenariat, Nord-Sud et Sud-Sud**, existant dans les différents établissements et la volonté affichée de partage des ressources disponibles entre institutions de même niveau ou de niveaux divers (synergie).
- **Constatant** le manque d'échanges et de projets communs entre Instituts de formation et l'existence d'une Commission consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs approuvée par la CONFESJES ;

DECIDE

- **De revitaliser** et de mobiliser la commission consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs comme mécanisme d'échanges, d'études et de Conseil en la matière ;
- **De renforcer** le processus d'harmonisation des programmes de formateurs des différents Instituts dans la perspective de l'équivalence des diplômes, et prioritairement pour la filière professorat EPS et d'éducation permanente (Jeunesse) ;
- **De mettre** un accent particulier sur le développement de la formation continue visant la mise à niveau et la requalification des intervenants des Ministères et des Instituts ;
- **De développer** prioritairement le partenariat chez les différents partenaires de la formation des formateurs, entre les pays du Nord et du Sud et entre les pays du Sud entre eux, afin de créer une synergie en la matière et de favoriser le partage des ressources existantes ;
- **D'inviter** les pays, dans le cadre des politiques nationales, à se doter d'un plan de formation des cadres pour les biennium 2000-2004.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 34/CIJF/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative à l'état financier du CIJF.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** le rapport des Commissaires aux Comptes,
- **Considérant** la proposition des Commissaires aux comptes d'approuver les états financiers arrêtés au 31 décembre 2000,
- **Considérant** l'article 15.1 des règles financières et comptables,

DECIDE

De donner quitus au Secrétaire Exécutif du CIJF pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 35/CIJF/CONFESJES/XXVIII - 2001**Relative aux règles administratives et comptables du CIJF.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** les recommandations des Commissaires aux Comptes,
- **Considérant** la réunion des Experts du CIJF (13 février 2001),

DECIDE

- **D’adopter** la nouvelle rédaction de trois (3) articles des règles administratives et comptables,
 - **Article 2 : ressources et charges :**
 - Alinéa 2.2.6 : « un pays ou gouvernement peut participer aux Jeux de la Francophonie s’il s’est acquitté des montants de son droit d’inscription et/ou des cotisations proportionnelles aux titres des Jeux précédents. A fortiori..... (sans changement) ».
 - **Article 5 : Marchés** (ajout d’un paragraphe).

Les engagements relatifs à ces marchés peuvent être pluriannuels sans toutefois excéder la période quadriennale d’organisation d’une édition des Jeux.

○ **Article 9 : caisse d'avance :**

- Alinéa 9.1 : « Le Secrétaire exécutif pour le CIJF ou le Directeur Général pour le CNJF ont le pouvoir de déterminer le montant des caisses d'avance en fonction de besoins ponctuels identifiés ».
- Alinéa 9.2 : La mise en place de ces caisses d'avance doit être formalisée par un document signé du Secrétaire Exécutif du CIJF ou du Directeur Général des Jeux du CNJF précisant :
 - Les chapitres de dépenses imputés
 - La nature des dépenses prévues
 - Le plafond de la caisse.
- Alinéa 9.3 : (sans changement).

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Résolution n° 36/CIJF/CONFESJES/XXVIII - 2001

Relative aux règles des Jeux de la Francophonie.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la décision prise par les Ministres lors de la XXIV^{ème} session du CIJF tenue à Beyrouth le 9 mars 2000, relative au principe linguistique applicable aux Jeux de la Francophonie,

DECIDE

De modifier l’article 5 des Règles des Jeux comme suit :

- **Alinéa 5.1** : organisation (sans changement),
- **Alinéa 5.2** : Principes linguistiques,
 - Le français, langue que la francophonie a en partage, est la langue officielle des Jeux de la Francophonie,
 - Les Jeux de la Francophonie se déroulent essentiellement en français dans le respect de l’esprit et des traditions des Jeux.
 - Le français a un rôle et une visibilité de première importance dans l’organisation, le déroulement, les annonces et l’environnement visuel des Jeux et des activités qui y sont reliées ; toutefois le pictogramme est le moyen privilégié en matière de signalisation,
 - Le français est la langue de communication entre le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) et les pays et gouvernements participants aux Jeux,
 - Le CIJF a la responsabilité de la mise en œuvre des principes énoncés ci-dessus.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Motion de remerciements
à Son Excellence, Monsieur BOUTROS BOUTROS-GHALI,
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale
de la Francophonie (OIF).

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Considérant** les efforts concrets et soutenus déployés par l'Organisation Internationale de la Francophonie afin de faciliter la réussite de la 28^{ème} session ministérielle,
- **Constatant** le soutien efficace manifesté par les collaborateurs du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), tout au long de la présente session,

REMERCIE

Vivement l'Organisation Internationale de la Francophonie pour son soutien permanent lors de la 28^{ème} session.

SE FELICITE

De la présence de son Secrétaire Général, son Excellence, Monsieur BOUTROS BOUTROS-GHALI aux travaux de la 28^{ème} session ministérielle.

LUI TEMOIGNE

Sa profonde reconnaissance pour son engagement envers la CONFEJES, et le prie de croire à l'assurance de sa totale collaboration au sein de la Francophonie.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

Motion de remerciements aux Autorités de la République Arabe d’Egypte.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** l’accueil chaleureux réservé à toutes les délégations,
- **Considérant** que les travaux se sont déroulés dans d’excellentes conditions,
- **Considérant** les efforts remarquables déployés par les autorités de la République Arabe d’Egypte pour la parfaite organisation de la XXVIIIème session ministérielle de la CONFEJES,

REMERCIÉ

- Les plus hautes Autorités de la République Arabe d’Egypte pour leur soutien à la Francophonie et à la CONFEJES.
- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République d’Egypte Son Excellence, Docteur ALI EL DEAN HILLAL pour la parfaite organisation de la Conférence.

FELICITE

Son Excellence, monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République d’Egypte pour sa désignation à la présidence de la CONFEJES pour une période de deux (2) ans 2001-2002.

PRIE

Son Excellence, Docteur ALI EL DEAN HILLAL de bien vouloir être son interprète auprès du gouvernement égyptien et de son Excellence, le Président de la République Arabe d’Egypte pour les remercier pour l’accueil chaleureux qui lui a été fait.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

**Motion de remerciements
à Son Excellence, Monsieur L'Ambassadeur
de Côte d'Ivoire en Egypte.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d'Egypte,

- **Remercie** Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en République Arabe d'Egypte, pour s'être associé intimement à l'accueil cordial et attentif réservé aux membres du Secrétariat Général et aux personnalités des différentes délégations participant à la 28^{ème} session ministérielle et à l'organisation de ladite session,

- **Prie** Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire de transmettre aux autorités de Côte d'Ivoire et au peuple ivoirien ses plus chaleureux remerciements.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

**Motion de Félicitations et de remerciements
à Monsieur Laurent LEKE,
Directeur Administratif et Financier.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** la fin du second mandat du Directeur Administratif et Financier de la CONFEJES, Monsieur Laurent LEKE ;
- **Considérant** le dévouement et l’excellent travail fourni par Monsieur LEKE tout au long de ses deux mandats, dans le seul intérêt de la CONFEJES,
- **Prenant** acte des nombreux témoignages de satisfaction et de reconnaissance de l’ensemble des Experts,
 - **Félicite et remercie** Monsieur Laurent LEKE pour son engagement, sa rigueur et la qualité de son travail,
 - **Remercie** le gouvernement de la République du Bénin pour avoir mis Monsieur LEKE pendant une période de six ans à la disposition du Secrétariat Général de la CONFEJES,
 - **Nomme** Monsieur Laurent LEKE, « **Expert honoraire** » de la CONFEJES,
 - **Souhaite** à l’intéressé une pleine réussite dans la suite de sa carrière.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

**Motion de remerciements aux
Experts internationaux de la CONFEJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Considérant** le soutien important des pays membres qui mettent chaque année à la disposition du Secrétariat général, des experts pour encadrer la réalisation de projets,

- **Considérant** l’impact positif du travail de ces experts dans la mise en œuvre de la programmation,

FELICITE

Les experts internationaux de la CONFEJES pour leurs compétences et leur entière disponibilité.

REMERCIE

Les pays qui, en mettant à disposition des experts de haut niveau, participent au développement et à l’efficacité des programmes de la CONFEJES.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.

**Motion de remerciements à Monsieur
Claude LEROY, Conseiller Technique auprès
du Secrétaire Général de la CONFEJES.**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, réunie les 16 et 17 février 2001 au Caire, République Arabe d’Egypte,

- **Prenant** en compte la nouvelle affectation que vient de recevoir Monsieur Claude LEROY, Conseiller Technique auprès du Secrétaire Général de la CONFEJES,
- **Considérant** la qualité du travail accompli et les compétences qu’il a démontrées durant les trois (3) années passées au Secrétariat Général,
- **Félicite et Remercie**, Monsieur Claude LEROY pour la rigueur de son travail et pour l’appui technique apporté au Secrétariat Général.
- **Remercie** la Communauté Française de Belgique pour avoir mis Monsieur LEROY à la disposition du Secrétariat Général de la CONFEJES.
- **Souhaite** à Monsieur LEROY une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Fait au Caire le 17 février 2001.

La Conférence.



**COMPTE RENDU DE LA 25^e SESSION
DU CIJF – TENUE, LE VENDREDI 16 FEVRIER 2001
AU CAIRE - EGYPTTE**

1. Ordre du jour

Après quelques mots de bienvenue et de remerciements aux Autorités Egyptiennes pour la qualité de leur accueil, Monsieur Adama KONE, Président du CIJF, propose l'ordre du jour de la présente session qui est adopté.

2. Compte rendu de la 24^e session du CIJF

Le rapport de la 24^e session du CIJF tenue à Beyrouth, le 6 mars 2000 est adopté.

3. Compte rendu financier du secrétariat exécutif

Le Secrétaire Exécutif, exposant le compte rendu financier du secrétariat exécutif, remercie les Ministres pour la politique de rigueur qu'ils ont instaurée, qui s'est traduite par le recouvrement de 74% des arriérés au titre des cotisations proportionnelles des Jeux précédents et le versement des inscriptions aux IV^{es} Jeux de 45 pays et gouvernements, ce qui a contribué à dégager un solde positif pour l'exercice 2000 de 443 213 FF.

Cependant 50% des contributions au budget de fonctionnement reste à percevoir, ce qui pourrait compromettre le bon fonctionnement du Secrétariat exécutif à l'approche des IV^{es} Jeux.

4. Examen des rapports des commissaires aux comptes

L'examen du rapport des Commissaires aux comptes donne lieu à deux propositions de résolutions, l'une donnant quitus au Secrétaire exécutif pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000, l'autre portant sur la modification de trois articles des règles administratives et comptables (cf. copies jointes).

S'agissant du contrôle effectué auprès du COJF, les Commissaires aux comptes ont constaté que des dispositions dérogatoires ont été prises par le comité d'organisation pour adapter les règles aux réalités du pays hôte des Jeux.

5. Rapport moral du Secrétaire exécutif

Dans son rapport moral, le Secrétaire exécutif a décliné les actions réalisées pour :

- conforter la rigueur administrative et financière souhaitée par les Ministres,
- rechercher l'excellence des participants, notamment dans le domaine culturel,
- accentuer la visibilité des Jeux.

Il a constaté avec satisfaction que les Jeux de la Francophonie sont devenus un projet majeur des gouvernements pour l'épanouissement de la jeunesse francophone dans lequel tous les partenaires de la Francophonie sont désormais impliqués.

Il remercie le Président du CIJF et le Secrétaire général de la CONFEJES pour l'aide qu'ils lui ont apportée pour accomplir son mandat.

6. Modification des règles des Jeux

Les Ministres adoptent un projet de résolution relatif aux principes linguistiques applicables aux Jeux de la Francophonie, conformément à une décision de la 24^e session du CIJF de Beyrouth (cf. copie jointe).

7. Cahier des charges et budget prévisionnel des V^{es} Jeux

Examinant le budget prévisionnel et le projet de cahier des charges des V^{es} Jeux du Niger, les Ministres ont félicité le Niger et le Directeur général des V^{es} Jeux pour le respect des engagements prescrits par les règles des Jeux, et la qualité des documents produits.

Soucieux de ne pas pénaliser le Niger qui présente ce cahier des charges dans les délais, les Ministres décident :

1. d'apporter une appréciation positive sur le cahier des charges,
2. de mandater le Secrétaire exécutif pour constituer une avance portant sur les postes budgétaires prioritaires, afin de permettre un fonctionnement normal du comité d'organisation et l'exécution des actions prévues par celui-ci en 2001.

Le règlement de cette avance, dont les besoins ont été estimés à 1,5 MF, reste conditionné au versement de la totalité des engagements des bailleurs de fonds au titre du budget de fonctionnement du CIJF.

3. de prendre une décision définitive sur le budget lors d'une réunion ministérielle du CIJF qui se tiendra lors des IV^{es} Jeux de la Francophonie au Canada.

La Ministre française s'engage au versement de la contribution de son pays dans les plus brefs délais.

8. Dossiers d'inscription et processus de sélection

Le Secrétaire exécutif fait ensuite le point sur les dossiers d'inscription et le processus de sélection élaboré pour participer aux IV^{es} Jeux. Il remercie les Ministres pour l'adhésion à ce processus, et l'accompagnement par les pays des actions entreprises pour atteindre l'excellence sans pratiquer l'exclusion. Il remercie également le Secrétaire général de la CONFEJES pour l'aide financière apportée au bon déroulement de deux projets. L'un a servi d'épreuve qualificative en tennis de table à Macolin (Suisse) fin juillet 2000 ; l'autre a permis de relancer le basket-ball féminin en Afrique, 10 équipes dont 8 francophones s'étant retrouvées lors des championnats d'Afrique à Tunis du 4 au 10 novembre 2000, record de participation quand les 3 précédentes éditions avaient été annulées faute d'équipes engagées.

Il remercie l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie, l'AIF ayant mis sur pied et financé la tournée du Jury international itinérant qui se rend actuellement dans tous les pays pour valider les sélections nationales en culture, avant d'effectuer la sélection définitive fin mars.

A cette date, hormis l'athlétisme, les pays et gouvernements connaîtront tous leurs représentants pour les IV^{es} Jeux.

Le Directeur de cabinet de l'Administrateur général de l'AIF s'est réjoui de l'excellente collaboration entre l'AIF et le CIJF, et précise le désir de l'AIF de poursuivre son partenariat avec le CIJF pour tout ce qui touche au volet culturel des Jeux.

9. Etat des préparatifs des IV^{es} Jeux

Monsieur le Ministre du Canada dresse un tableau très encourageant de l'état des préparatifs des IV^{es} Jeux et annonce qu'outre la prise en charge du transport international des pays du sud, le Canada exemptera des droits de visa tous les participants des Jeux de la Francophonie. Son exposé est complété par celui du Directeur général des IV^{es} Jeux qui entre dans les détails de l'organisation et aborde les différents projets des activités périphériques aux Jeux.

De nombreux intervenants soulignent la qualité des préparatifs et expriment leur impatience de se retrouver à Ottawa Hull pour participer à ce rendez-vous d'envergure.

Sur ces espoirs de réussite le Président du CIJF clôt la 25^e session.

**25^e SESSION DU CIJF TENUE LE VENDREDI 16 FEVRIER 2001
AU CAIRE - EGYPTTE
COMPTE RENDU**

1. Ordre du jour

Après quelques mots de bienvenue et de remerciements aux Autorités Egyptiennes pour la qualité de leur accueil, Monsieur Adama KONE, Président du CIJF, propose l'ordre du jour de la présente session qui est adopté.

2. Compte rendu de la 24^e session du CIJF

Le rapport de la 24^e session du CIJF tenue à Beyrouth, le 6 mars 2000 est adopté.

3. Compte rendu financier du secrétariat exécutif

Le Secrétaire Exécutif, exposant le compte rendu financier du secrétariat exécutif, remercie les Ministres pour la politique de rigueur qu'ils ont instaurée, qui s'est traduite par le recouvrement de 74% des arriérés au titre des cotisations proportionnelles des Jeux précédents et le versement des inscriptions aux IV^{es} Jeux de 45 pays et gouvernements, ce qui a contribué à dégager un solde positif pour l'exercice 2000 de 443 213 FF.

Cependant 50% des contributions au budget de fonctionnement reste à percevoir, ce qui pourrait compromettre le bon fonctionnement du Secrétariat exécutif à l'approche des IV^{es} Jeux.

4. Examen des rapports des commissaires aux comptes

L'examen du rapport des Commissaires aux comptes donne lieu à deux propositions de résolutions, l'une donnant quitus au Secrétaire exécutif pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000, l'autre portant sur la modification de trois articles des règles administratives et comptables (cf. copies jointes).

S'agissant du contrôle effectué auprès du COJF, les Commissaires aux comptes ont constaté que des dispositions dérogatoires ont été prises par le comité d'organisation pour adapter les règles aux réalités du pays hôte des Jeux.

5. Rapport moral du Secrétaire exécutif

Dans son rapport moral, le Secrétaire exécutif a décliné les actions réalisées pour :

- conforter la rigueur administrative et financière souhaitée par les Ministres,
- rechercher l'excellence des participants, notamment dans le domaine culturel,
- accentuer la visibilité des Jeux.

Il a constaté avec satisfaction que les Jeux de la Francophonie sont devenus un projet majeur des gouvernements pour l'épanouissement de la jeunesse francophone dans lequel tous les partenaires de la Francophonie sont désormais impliqués.

Il remercie le Président du CIJF et le Secrétaire général de la CONFEJES pour l'aide qu'ils lui ont apportée pour accomplir son mandat.

6. Modification des règles des Jeux

Les Ministres adoptent un projet de résolution relatif aux principes linguistiques applicables aux Jeux de la Francophonie, conformément à une décision de la 24^e session du CIJF de Beyrouth (cf. copie jointe).

7. Cahier des charges et budget prévisionnel des V^{es} Jeux

Examinant le budget prévisionnel et le projet de cahier des charges des V^{es} Jeux du Niger, les Ministres ont félicité le Niger et le Directeur général des V^{es} Jeux pour le respect des engagements prescrits par les règles des Jeux, et la qualité des documents produits.

Soucieux de ne pas pénaliser le Niger qui présente ce cahier des charges dans les délais, les Ministres décident :

1. d'apporter une appréciation positive sur le cahier des charges,
2. de mandater le Secrétaire exécutif pour constituer une avance portant sur les postes budgétaires prioritaires, afin de permettre un fonctionnement normal du comité d'organisation et l'exécution des actions prévues par celui-ci en 2001.

Le règlement de cette avance, dont les besoins ont été estimés à 1,5 MF, reste conditionné au versement de la totalité des engagements des bailleurs de fonds au titre du budget de fonctionnement du CIJF.

3. de prendre une décision définitive sur le budget lors d'une réunion ministérielle du CIJF qui se tiendra lors des IV^{es} Jeux de la Francophonie au Canada.

La Ministre française s'engage au versement de la contribution de son pays dans les plus brefs délais.

8. Dossiers d'inscription et processus de sélection

Le Secrétaire exécutif fait ensuite le point sur les dossiers d'inscription et le processus de sélection élaboré pour participer aux IV^{es} Jeux. Il remercie les Ministres pour l'adhésion à ce processus, et l'accompagnement par les pays des actions entreprises pour atteindre l'excellence sans pratiquer l'exclusion.

Il remercie également le Secrétaire général de la CONFEJES pour l'aide financière apportée au bon déroulement de deux projets. L'un a servi d'épreuve qualificative en tennis de table à Macolin (Suisse) fin juillet 2000 ; l'autre a permis de relancer le basket-ball féminin en Afrique, 10 équipes dont 8 francophones s'étant retrouvées lors des championnats d'Afrique à Tunis du 4 au 10 novembre 2000, record de participation quand les 3 précédentes éditions avaient été annulées faute d'équipes engagées.

Il remercie l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie, l'AIF ayant mis sur pied et financé la tournée du Jury international itinérant qui se rend actuellement dans tous

les pays pour valider les sélections nationales en culture, avant d'effectuer la sélection définitive fin mars.

A cette date, hormis l'athlétisme, les pays et gouvernements connaîtront tous leurs représentants pour les IV^{es} Jeux.

Le Directeur de cabinet de l'Administrateur général de l'AIF s'est réjoui de l'excellente collaboration entre l'AIF et le CIJF, et précise le désir de l'AIF de poursuivre son partenariat avec le CIJF pour tout ce qui touche au volet culturel des Jeux.

9. Etat des préparatifs des IV^{es} Jeux

Monsieur le Ministre du Canada dresse un tableau très encourageant de l'état des préparatifs des IV^{es} Jeux et annonce qu'outre la prise en charge du transport international des pays du sud, le Canada exemptera des droits de visa tous les participants des Jeux de la Francophonie. Son exposé est complété par celui du Directeur général des IV^{es} Jeux qui entre dans les détails de l'organisation et aborde les différents projets des activités périphériques aux Jeux.

De nombreux intervenants soulignent la qualité des préparatifs et expriment leur impatience de se retrouver à Ottawa Hull pour participer à ce rendez-vous d'envergure.

Sur ces espoirs de réussite le Président du CIJF clôt la 25^e session.

**LISTE DES EXPERTS AYANT PARTICIPE A LA 28^{ème} SESSION
MINISTERIELLE DE LA CONFEJES AU CAIRE**

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Pays</i>	<i>Fonctions</i>
SIMIN Bio Séko	Bénin	
AMEGAN Alfred	Bénin	
SAWADOGO Lédi Ousmane	Burkina Faso	
OUBDA Michel	Burkina Faso	
CIZA Jean-Baptiste	Burundi	
MARNEFF Odon	C.F.B	
Mme REUTER Fabienne	CFB	
HUBERT Patricia	CFB	
NOUNGUI Pierre	Cameroun	
TADO Oumarou	Cameroun	
DERY Gilles	Canada	
Mme MOUNIER Marie Geneviève	Canada	
GRANGER Pierre	Canada	
PECK Lawrence	Canada	
LEROUX Rhéal	Canada	
Mme LAPRADRE Suzanne	Canada	
Mme BRUNET Monique	Canada	
MARQUIS Claude	Canada-Nouveau/Brunswick	
DOUCET Roger	Canada-Nouveau/Brunswick	
NTCHOUMOU Gilbert S. F.	Congo	
MAKITA Michel	Congo	
NGUESSAN Lavry	Côte d'Ivoire	
ALLA YAO François	Côte d'Ivoire	
WAHIB Hamadou	Djibouti	
GUEDI Ali Omar	Djibouti	
Ingénieur AZIM Hisham	Egypte	Expert
Pr YOUSSEUF Christine	Egypte	Expert
Pr EL Wafa Ahmed Abou	Egypte	Expert
KOTB Alaa	Egypte	Expert
MEIFFREDY Jean	France	
MEIER Olivier	France	Conseiller Technique Cabinet
PASCAL Bernard	France	
DRIS Jean Pierre	France	
Mme Francine MEYER	France	
DUMOND Jean-Michel	France	
BLONDEL Gérard	France	
Mme BIYOGHE Suzie	Gabon	
Mme MANGUET Germaine	Guinée	
CAMARA Soufiana	Guinée	
DANIEL Pierre Charles	Haïti	Directeur des Sports
FRANTZ Léandre	Haïti	Directeur de la Jeunesse et de l'Action Civique
MENASSA Ibrahim	Liban	
DE CHADAREVIAN Michel	Liban	
KRANTZ Jean	Luxembourg	
SEDALY Damy	Madagascar	

GAUTIER Alain	Madagascar	
RAJAONARIVELO Solo	Madagascar	
KONATE Cheick	Mali	
DAWA Seydou	Mali	
BENNOUSSA Omar	Maroc	
DAKINE Lahcen	Maroc	
PURBHOO	Maurice	
KHOODORUTH M. F.	Maurice	
FALL Youssouf	Mauritanie	
DIALLO Hama	Niger	
MAHAMANE Yahaya	Niger	
LEBEL Dominique	Canada / Québec	Directeur de cabinet
LEDUC René	Canada/Québec	Expert
BASTIEN Jean-Pierre	Canada / Québec	Expert
LESSARD Claude	Canada/Québec	Expert
Mme TREMBLAY Isabelle	Canada/Québec	Expert
WABENGA KALEBO Théo	RDC	
BAMANA KALONJI Jerry	RDC	
RIZEA Cristian	Roumanie	Directeur de Cabinet
DANAILA Cornel	Roumanie	Directeur de relations Internationales
PATERNE Rwigema	Rwanda	
NDOYE Birame Khary	Sénégal	
BAU Michel	Seychelles	Expert sport
Mme SAVY Miera	Seychelles	Expert FIJ - Jeunesse
GUELAT Marcel	Suisse	
Mme MATTI Monika	Suisse	
DEFALLAH Khayar Omour	Tchad	
ISSA Mohamet	Tchad	
GUAWAD El Hadi Abdel	Tunisie	
BRAM Mokhtar	Tunisie	
LE MANH HUNG	Vietnam	Représentant Ministre de la Culture.
DIEP QUANG HUONG	Vietnam	
McLAUGHLIN Jean Pierre	AIF	
LOLLCHAND Ram	CJSOI	Secrétaire Général
DERONZIER Michel	CIJF	Expert
GUERNIC Jean-Michel	CIJF	«
HOA DIEM Nguyen	CIJF	«
Mme HOANG THI AU	CIJF	Expert
MZOUGHFI Othman	«	Commissaire aux comptes.
RITZ Michel	»	Commissaire aux comptes.
KOUASSI Victor	CONFES	Secrétaire Général
OUELLET Aimé	«	Conseiller Technique
DUMONT Charles	«	Conseiller Technique
LEROY Claude	«	Conseiller Technique
LEKE Laurent	«	Directeur Administratif et Financier
BAKO Bazoin	«	Directeur des Programmes EPS/SPORT
MANGA André-Marie	«	Directeur des Programmes Jeunesse

Mme KOUAME Aminata	«	Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse.
KONTE Karamoko Mory	»	Directeur Adjoint des Programmes EPS/SPORT
SY El Hadj Mansour	«	Directeur Adjoint/ Directeur Administratif et Financier.

28^{ème} SESSION MINISTERIELLE CONFEJES AU CAIRE LISTE DES MINISTRES PRESENTS

Prénom – Nom	Fonction	Pays
René Emile KABORE	Ministre	Burkina Faso
Ron DUHAMEL John BAIRD	Ministre Ministre	Canada Canada/Ontario
Honorable Percy MOCKLER	Ministre	Canada/Nouveau-Brunswick
Mme Geneviève BRO GREBE	Ministre	Côte d’Ivoire
DINI Abdallah BILIRIS	Ministre	Djibouti
Mme Marie Georges BUFFET	Ministre	France
Daniel ONA-ONDO	Ministre	Gabon
Evans LESCOUFLAIR	Ministre	Haïti
Sebouth HOVNANIAN	Ministre	Liban
NDRIANASOLO	Ministre	Madagascar
Adama KONE	Ministre	Mali
Ravi YERIGADOO	Ministre	Maurice
Baba OULD SIDI	Ministre	Mauritanie
Lamine ISSA ALMOUSTAPHA Soumaïla	Ministre Ministre	Niger
Georgiu GINGARAS Razan THEODORESCU	Ministre Ministre	Roumanie
François NGARAMBE	Ministre	Rwanda
Joseph NDONG Modou DIAGNE Fada	Ministre (Sports) Ministre (Jeunesse)	Sénégal
Jean-Pierre VETTOVAGLIA	Ambassadeur	Suisse
Mahamat Ahmat CHOUKOU	Ministre	Tchad
Komi S. KLASSOU	Ministre	Togo

**28^{ème} SESSION MINISTERIELLE CONFEJES AU CAIRE
LISTE DES CHEFS DE DELEGATION**

Prénom - Nom	Fonction	Pays
SIMIN Bio Séko	Chef de délégation	Bénin
René HAMAITE	Chef de délégation	C.F. Belgique
ATEBA ATEMENGUE Frédéric	Chef de délégation	Cameroun
Mme Germaine MANGUET	Chef de délégation	Guinée
Jean KRANTZ	Chef de délégation	Luxembourg
Jean-François SIMARD	Chef de délégation	Québec
Vincent MERITON	Chef de délégation	Seychelles
DE MANH HUNG	Chef de délégation	Vietnam
CIZA Jean Baptiste	Chef de délégation	Burundi
M. Le Chargé d'Affaires au Caire	Chef de délégation	R. D. C.
Driss AGUIDA	Chef de délégation	Maroc

28^{ème} SESSION MINISTERIELLE CONFEJES AU CAIRE

LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Prénoms - Nom	Fonction	Organismes
Dr Boutros Boutros GHALI	Secrétaire Général	Organisation Internationale de la Francophonie
Dr Taimour Mostafa-Kamel	Conseiller	
M. Ram LOLLCHAND	Secrétaire Général	Commission Jeunesse Sports Océan Indien
Princesse Rabiadou NDJOYA	Directrice de la Communication du CSSA	Conseil Supérieur du Sport en Afrique
M. Fékrou KIDANE	Directeur de la Coopération Internationale et du Cabinet du Président du CIO	Comité Olympique International
M. Henri HAMAIED	Directeur Général	EDUCATEL
Dr. Mustapha LARFAOUI	Président	Union des Confédérations Sportives Africaines
M. AKADIRI Saliou	Directeur de Cabinet	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
Victor KOUASSI	Secrétaire Général	CONFEJES
Michel DACH	Secrétaire Exécutif	CIJF